

(Vidéo) Marseille, Luc Lanoy réélu président du Conseil régional de l'ordre des géomètres-experts



Luc Lanoy, Président du Conseil régional de l'Ordre des géomètres-experts de Marseille a conduit l'Assemblée générale de façon dématérialisée. Cette alternative a permis aux 198 géomètres-experts de la région de se réunir pour procéder au renouvellement d'un tiers des élus du Conseil régional.

La nouvelle équipe

Président : Luc Lanoy (réélu Président du Conseil régional de Marseille). Les Conseillers régionaux : Philippe Manfredi (réélu), M. Bernard Masala (réélu), Sarah Lefbvre (réélue), Nathalie Marti (nouvellement élue), Nicolas Fiker, Martial Claret, Arnaud Deleval, Morgane Lannuzel et Hugo Petroni (chargé de mission).

Une féminisation renforcée

Pour la première fois, un tiers des géomètres-experts élus au Conseil régional de Marseille sont des femmes. *«Ce chiffre est d'autant plus significatif au regard de la faible féminisation de la profession :*



Ecrit par Echo du Mardi le 12 mai 2021

seuls 14 % des géomètres-experts sont des femmes, et ce chiffre atteint tout juste 25 % parmi les nouvelles générations. Cette meilleure représentation de nos collègues féminines contribuera à renforcer l'attractivité de notre métier auprès des étudiantes et lycéennes», remarque Luc Lanoy, Président du Conseil régional de Marseille.

Les chiffres clés

1 866 géomètres-experts inscrits au tableau de l'Ordre, 1 125 cabinets répartis sur l'ensemble du territoire, une branche de 10 000 salariés structurée essentiellement en PME (petite et moyenne entreprise).

A propos de l'Ordre des géomètres-experts

Depuis 1946, l'Ordre des géomètres-experts (OGE) est délégataire d'une mission de service public de régulation de la profession. Personne morale de droit privé créée par la loi du 7 mai 1946, l'OGE a pour vocation à représenter la profession auprès des pouvoirs publics, veille à la discipline et s'assure de la qualité de service fourni aux consommateurs. Il est le garant du respect de la déontologie et des règles de l'art et agit, à ce titre, en tant qu'autorité indépendante. Depuis sa création, l'institution ordinale a évolué pour devenir une instance de management stratégique de la profession.